

OFFRES DE BIENVENUE

Pour une première adhésion à l'un des contrats indiqués ci-dessous du 04/10/2019 au 04/12/2019 (inclus), les nouveaux clients d'Assurancevie.com peuvent profiter de :

80 €
offerts, sous conditions⁽¹⁾,
pour un versement initial
minimum de **800 €**
investi à **40%** minimum en
unités de compte⁽²⁾

OU

200 €
offerts, sous conditions⁽¹⁾,
pour un versement initial
minimum de **3 000 €**
investi à **45%** minimum en
unités de compte⁽²⁾

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) _____ souhaite adhérer au contrat
(cochez la case) :

Puissance Avenir PERP⁽³⁾
(Plan d'Épargne Retraite Populaire)

Puissance Avenir Madelin⁽³⁾
(contrat de retraite supplémentaire
des professions non salariées)

et bénéficiaire de l'offre (cochez la case) :

80 € offerts⁽¹⁾
pour un versement de **800 € min.**
investi à **40% min.** en unités de
compte non garanties en capital

200 € offerts⁽¹⁾
pour un versement de **3 000 € min.**
investi à **45% min.** en unités de
compte non garanties en capital

Je souhaite que cette prime soit versée à 100% sur l'unité de compte non garantie en capital suivante⁽⁴⁾ :
_____ dont le code Isin est : _____

À défaut, elle sera versée à 100% sur l'unité de compte non garantie en capital Moneta Multi Caps⁽⁴⁾, dont le code Isin est : FR0010298596.

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés.

Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans la notice des contrats, disponible sur www.assurancevie.com.

Offre réservée aux adhérents/souscripteurs d'un premier contrat d'Assurancevie.com et limitée à une seule adhésion de contrat auprès d'Assurancevie.com, tous contrats confondus. Elle peut être cumulée avec l'offre « Remboursement des frais de transfert », dont les conditions sont disponibles sur notre site www.assurancevie.com.

Offre valable hors contrat ouvert dans le cadre d'une gestion pilotée et hors sécurisation progressive du capital.

Fait à :

Le :

Signature :

⁽¹⁾ Offre promotionnelle valable uniquement pour une première demande d'adhésion par une personne mineure et majeure à un contrat Puissance Avenir Madelin ou à un Plan d'Épargne Retraite Populaire Puissance Avenir PERP, d'un montant minimum de 800 € pour la prime de 80 € ou d'un montant minimum de 3 000 € pour la prime de 200 €. Ce versement initial doit être investi à hauteur de 40% minimum pour la prime de 80 € et de 45% minimum pour la prime de 200 € sur un ou plusieurs supports en unités de compte non garantis en capital. Offre valable pour les demandes reçues entre le 4 octobre et le 4 décembre 2019 inclus (date de réception de la demande d'adhésion complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par l'adhérent ou à défaut sur Moneta Multi Caps (FR0010298596) à l'adhésion dès l'acceptation du dossier complet. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Offre valable hors contrat ouvert dans le cadre d'une gestion pilotée et hors sécurisation progressive du capital.

⁽²⁾ Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés.

⁽³⁾ **Puissance Avenir Madelin** est un contrat d'assurance de groupe de retraite supplémentaire des professions non salariées de type multisupport. **Puissance Avenir PERP** est un Plan d'Épargne Retraite Populaire de type multisupport.

Ces contrats sont commercialisés par Assurancevie.com et gérés par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09)

⁽⁴⁾ La prime ne peut pas être versée sur un fonds en euros.

Si vous optez pour des supports de type SCPI, et/ou certificats, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier les annexes de souscription correspondant à vos choix d'allocation. Ces annexes sont disponibles sur le site www.assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.